L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
LUNDI, (MATIN,) 25 AVRIL 1831

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 25 avril.

Les journaux de New-York du 8, de Philadelphie du 9, de Boston du 7 et de Charleston du 14 du courant nous sont parvenus samedi par la malle de la Mobile; il y a eu à N.-York deux autres arrivages de Liverpool, apportant des dates du 24 février, c'est-à-dire les mêmes que nous avons reçues par la malle précédente.

Hier après-midi, écrit-on de New-York le 8 avril, le navire *Oceana* a été lancé; cette opération qui s'est terminée avec le plus heureux succès, est d'un bon augure pour l'avenir de ce navire. Il est du fort de 370 tonneaux, et doit partir pour la Nelle-Orléans vers le 20 du courant, sous le commandement du capitaine Leslie; il fera partie de la ligne appartenant à MM. Scott et Laidlaw.

—Nous appelons l'attention des spéculateurs de propriétés sur une vente de plusieurs superbes lots de terre, qui doit avoir lieu à la Bourse, aujourd'hui. Ces terrains sont situés près du chemin-à-coulisses, et sont très élevés.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

OPÉRATIONS DU TIRAGE A PITHIVIERS.—DISCOURS DU SOUS-PRÉFET.—ENTHOUSIASME.—On lit dans le *Journal du Loiret*: Le 29 janvier on vit dès le matin les jeunes gens de toutes les communes entrer dans la ville, ayant à leur tête le drapeau tricolore: M. le sous-préfet, dont on remarque l'exactitude et le zèle en toutes circonstances, était avant 9 heures au tirage, où l'opération devait avoir lieu: la salle fut bientôt encombrée par MM. les maires, ayant tous leur écharpe tricolore, les jeunes gens du tirage et une foule innombrable de curieux: on savait à l'avance que M. le sous préfet devait prononcer un discours. La garde nationale, le corps des pompiers, des fonctionnaires de tous ordres, plusieurs dames, avaient voulu assister à cette cérémonie. Après avoir arrêté les tableaux de recensement et avant de procéder au tirage, M. Petit Lafosse se leva et prononça au milieu du plus profond silence le discours suivant.

Jeunes soldats!

Pendant quinze années vos frères d'armes qui vous ont précédés s'approchaient avec crainte, persuadés qu'ils s'exposaient à servir un pouvoir anti-national, convaincus que pour toute récompense le soldat, après un service pénible, n'emportait dans ses foyers que le dédain d'une famille dont tous les efforts n'ont jamais tendu qu'à préparer et consommer l'asservissement de la nation; mais aujourd'hui le peuple a reconquis sa liberté, les droits du soldat sont reconnus et assurés, vous êtes donc appelés à renouveler l'histoire de la grande armée! Souvenez-vous qu'à compter de ce jour vous portez tous le plus beau titre des temps modernes, celui de soldats français. Nos plus illustres généraux ont été soldats, et il faut bien croire que ce titre est le plus flatteur, puisqu'à toutes les époques de la vie chacun se le rappelle avec orgueil.

Dans un procès célèbre où comparaissaient des ministres prévaricateurs, les complices du coup d'état, le président demandait à l'un de nos meilleurs généraux quelle était sa profession: soldat, répondit ce citoyen-général. Messieurs, ce soldat, investi de la confiance du premier citoyen français, Louis-Philippe d'Orléans, est aujourd'hui commandant en chef de la garde nationale de Paris! Ainsi les temps sont changés pour le bonheur de la patrie! Vous ne serez plus contraints [illegible] vos concitoyens; l'étranger sera [illegible] l'indépendance; nous n'aurons plus à déplorer de sévères [illegible] des jeunes gens qui, par des plaies factices ou des infirmités simulées, cherchaient à se procurer une exemption illégale. Ne serait-ce pas le comble de la lâcheté que de braver la honte pour se soustraire au service que demande la patrie? Non, le sentiment de l'honneur ne sera pas abandonné, la sévérité la plus grande, la [illegible] la plus étendue, la honte la plus ignominieuse pour un [illegible] à jamais les coupables; aussi, j'en suis bien convaincu, vous affronterez avec courage tous les dangers de la guerre, et il ne sera pas écrit qu'un seul habitant de cet arrondissement aura bravé le mépris public.

Jeunes soldats! que les mêmes sentimens d'honneur et de patriotisme nous unissent à jamais; c'est l'union qui fait la force; mais pour nous cette force sera calme et imposante; incapable de vengeances, d'inimitiés personnelles, contentons-nous de plaindre le petit nombre de nos concitoyens qui n'admirent pas encore la pureté sublime de notre révolution. La France est grande et généreuse; forte de la modération qu'elle a montrée, elle attend ses ennemis sans les provoquer; entourons donc le trône du roi citoyen, et si jamais il se rencontrait des peuples agresseurs, c'est sur le champ de bataille que vous ferez comprendre la liberté aux nations vaincues, en consolidant les libertés publiques de la France.

Déjà la France compte cinq cent mille combattants sous les armes! Un million de gardes nationaux mobiles aspirent au moment où ils pourront partager votre gloire! Trois millions de gardes nationaux sédentaires garantissent la sûreté intérieure du pays! Pénétrez-vous donc bien de cette vérité, que les puissances étrangères doivent être jalouses de notre belle patrie, et que si jamais elles déclaraient la guerre, elles demanderaient en vain l'anéantissement du nom français. Prenez exemple sur les vieux soldats qui nous entourent et qui nous honorent de leur présence; payez comme eux votre dette à la patrie; ralliez-vous autour de ce drapeau qu'on a vu triomphant dans toutes les parties du monde, et montrez à l'étranger s'il osait l'exiger, que le peuple qui combat pour la liberté est toujours invincible!

Jeunes soldats! citoyens enfans de la patrie, écoutez-moi!

Gendarmes, découvrez-vous.

M. le commandant, au nom du roi, faites présenter les armes!

Administrateurs, au nom de la liberté, levez-vous!

Liberté! Philippe Ier! Amour de la patrie! Gages sacrés et inséparables des droits de la grande nation! recevez ici le nouveau serment de fidélité de vos enfans et de vos frères d'armes! Gloire immortelle au soldat français! Guerre à mort à l'étranger qui, dans son fol orgueil, croirait nous imposer de nouveau la famille et les sectateurs de Charles X; ils sont à jamais flétris par le parjure!

Citoyens de tous ordres, répétez en présence et au milieu des couleurs nationales les mots sacramentels de fidélité.

Nous le jurons! Oui, nous le jurons!...

Vive le roi des Français!

Ce discours, prononcé avec la plus grande énergie et l'accent de la conviction, fut plusieurs fois interrompu par les marques les plus vives de satisfaction. Le serment solennel que M. le sous-préfet eut l'idée de faire prêter à toute l'assemblée, en présence du drapeau offert par Mademoiselle d'Orléans à la garde nationale de Pithiviers, fut répété spontanément, et à trois reprises, par l'assemblée tout entière. Les jeunes gens firent entendre ensuite les cris mille fois répétés de *vive le roi des Français!* l'exaltation patriotique était au comble, la gendarmerie ne pouvait contenir la foule; enfin on procéda au tirage. Les jeunes gens prenaient leur numéro en criant *vive le roi!* Plusieurs demandèrent publiquement à devancer l'appel; la curiosité fut unanime au moment où le seul jeune homme qui avait fait faire des neuvaines, se présenta en tremblant pour tirer; son numéro, qui le désignait pour le départ, excita une satisfaction difficile à décrire parmi ses camarades. L'opération du tirage fut réellement une fête pour tous les jeunes gens et les habitans du canton de Pithiviers.

M. le sous-préfet, dont l'émotion était visible, leva la séance en disant: "Mes amis, nous allons nous séparer; nous nous retrouverons toujours pour la cause de la patrie et de Louis-Philippe d'Orléans!

L'assemblée se sépara aux cris de *Vive la liberté! vive le roi des Français.*

A Beaune-la-Rolande, l'enthousiasme fut inexprimable. Pendant le tirage la musique de Boiscommun ne cessa de jouer des airs patriotiques. Les jeunes gens étaient tellement exaltés par le discours du sous préfet, qu'ils ne voulurent pas le quitter tant qu'il fut sur leur territoire; ils se joignirent à la garde nationale de Beaune, et l'accompagnèrent hors de la ville, au milieu d'une foule presque impénétrable. M le sous préfet fit ses adieux et fut embrassé de la manière la plus cordiale par M. Marcille, maire de Beaune, par une foule de jeunes conscrits et par le baron Roze, ancien colonel de la garde impériale, et commandant de la garde nationale de Beaune. "Que je suis heureux! Vous me rappelez mon bon temps", s'écria cet ancien colonel. Depuis plus de quinze années on n'avait point vu dans cet arrondissement une ardeur aussi manifeste de patriotisme. Le jeune sous-préfet, dont le nom appartient d'une manière si honorable au département, ne cesse d'inspirer à ses administrés les sentimens généreux qui l'animent.

BAYONNE, 1er février.

SOUSCRIPTION.—TROUPES RÉPARTIES SUR LA FRONTIÈRE D'ESPAGNE.—Le maire de notre ville a ouvert une souscription en faveur des Portugais réfugiés qui se trouvent ici; elle a produit 462 fr. qui leur ont été distribués. Le tableau contenant les signatures des donataires et le chiffre du produit, va être envoyé par ces étrangers à Paris, afin qu'on soit positivement convaincu de leur situation désastreuse, à laquelle, par une fatalité inexprimable, on s'obstine à ne point ajouter foi, si on ne cherche pas à la cacher.

Plusieurs régimens espagnols sont arrivés ces jours derniers à Tolosa, d'où ils ont été dirigés sur divers points. Saint-Sébastien a reçu un renfort de 430 hommes, Irun 100, Vera et ses environs 700; le reste a été réparti dans les villages et hameaux qui bordent la frontière, où un nombre plus considérable de troupes doit arriver sous peu.

Le gouvernement espagnol refuse ouvertement aux gens du pays des passeports pour la France: aussi le commerce de Bayonne avec l'Espagne est-il entièrement tombé, ce qui cause pas de petites angoisses à nos marchands, qui semblent toutefois s'en consoler en [illegible] contemplant bien à loisir les préparatifs de guerre qu'on fait dans cette place. Toutefois on ne doit concevoir encore aucune appréhension, car les gardes nationaux de nos communes de la frontière sont dans la plus grande sécurité, et comme ils n'ont pas encore reçu d'armes, ils se rassurent dans la pensée qu'on ne leur en reconnaît pas le besoin.

Plusieurs lettres de Madrid assurent que M. le Saint-Priest va être nommé de nouveau à l'ambassade d'Espagne, et que M. d'Harcourt sera bientôt rappelé en France.

PAU, 1er février.

COUR ROYALE.—Ainsi que nous l'avions annoncé, la cour royale de Pau est en ce moment saisie d'une affaire relative à des désordres survenus dans la commune d'Arzacq. Voici les renseignemens que nous avons recueillis sur cette affaire.

Une plainte avait été formée contre le maire d'Arzacq; l'autorité administrative prescrivit une enquête sur les griefs imputés au maire et désigna pour y procéder trois commissaires [illegible] sein du conseil [illegible]. Cependant une agitation assez grave [illegible] régnait dans la commune d'Arzacq; les accusateurs du maire [illegible] les trois commissaires se présentèrent dans la commune; mais au moment où ils allaient commencer leur opération, qui devait éclairer l'administration sur les faits consignés dans l'accusation et sur les démarches des pétitionnaires, une récusation fut élevée par quelques-uns des pétitionnaires contre un des délégués chargés de procéder à l'enquête, et cette récusation fit ajourner l'opération.

L'agitation qui s'était élevée dans la commune augmentait de plus en plus; cette affaire prenait un caractère plus grave; la récusation élevée contre un des commissaires rendant un nouveau choix plus difficile, M. le sous-préfet d'Oloron se détermina à se transporter lui-même sur les lieux pour procéder à l'information ordonnée. Un grand nombre des habitans de la commune se présentèrent pour faire leurs déclarations; mais, comme il était arrivé le jour fixé par la première enquête, un des accusateurs éleva une difficulté qui rendit bientôt l'opération impossible. De graves désordres eurent lieu; des cris, des menaces furent proférés, et l'autorité de M. le sous-préfet fut entièrement méconnue.

Tels sont les principaux faits portés devant la cour; nous nous abstenons d'entrer dans aucun détail, de crainte d'être entraînés à énoncer une opinion sur une affaire qui aujourd'hui est déférée à la justice.

CORSE.

AJACCIO, 28 janvier.

LEVÉE DES IMPOTS.—M. le receveur-général des finances, dont le zèle et l'aménité sont dignes de remarque et d'éloge s'est rendu naguère à Renno pour engager les contribuables à remplir leur devoir. Ses exhortations n'ont pas été vaines: il n'a pas eu besoin de moyens coërcitifs, les habitans de cette commune ont entendu la raison, ils ont payé leur dette à l'état.

M. Fieschi, adjoint du maire, a secondé avec empressement M. Durieu dans le recouvrement des fonds. Un pareil résultat est d'autant plus à remarquer que, dans ce pays ainsi que dans les autres parties de l'arrondissement d'Ajaccio, la récolte des grains a été presque nulle en 1830. Cet exemple a été suivi par le reste du canton de Vico, où la rentrée de l'impôt a repris, grâce au concours de MM. les maires, toute l'activité que la position des contribuables peut permettre.

COMMERCIAL.

Extrait du New-Orleans Price-Current, du 23 avril.

LE TEMPS, cette semaine, a été favorable aux affaires du dehors, et les affaires s'expédient avec rapidité. Le Mississipi reste à la même hauteur, 18 pouces au-dessous de la marque des eaux hautes.

COTON.—Arrivé depuis le 15 du courant, de la Louisiane et du Mississipi 7,449 balles, du lac Pontchartrain 134, du Nord-Alabama et du Tennessée 6,532, d'Arkansas 407, de la Floride 118; en tout 14,640. Expédié durant le même laps de temps, pour Liverpool 4,874 balles, le Havre 996, New York 1854, Boston 97, Providence (R. I.) 3,211, Philadelphie 521, Baltimore 290, Newport 85; en tout 11,958; ce qui fait une augmentation de 2,682 balles, et nous laisse un approvisionnement de 79,308, y compris tout ce qui est embarqué sur les navires non-expédiés depuis le 21 du courant. Depuis notre dernier rapport, il s'est fait beaucoup d'affaires dans les bonnes qualités de toute espèce, et quoiqu'il ne se soit fait aucune vente au dessus de 10 cents, néanmoins les prix, d'après la classification de Liverpool, se sont augmentés de ¼ cent par livre. Les demandes de *choix* sont toujours bonnes, particulièrement pour les villes du Nord. Les *ordinaires* et les *moyens* ne sont pas autant recherchés, et languissent comparativement.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Ordinaire	6¾ @ 7¼	Bonne demande.
Moyen	7½ @ 8	
Beau	8½ @ 8¾	
Bon à beau	9 @ 9½	
Bon à fin	9¾ @ 10	

SUCRE *sur les habitations.*—Autant que nos informations sont correctes, il se fait peu d'affaires. Dans la ville des lots de choix commandent parfois 5¾ cents. Expédié cette semaine, pour N.-York 1,189 bts. 69 bls., Philadelphie 801 bts. 9 bls., Baltimore 184 bts. 3 bls., Providence 6 bls., Boston 99 bts. 10 bls.; en tout 2,273 bts. 97 bls.

MÉLASSE *sur les habitations.*—Nos remarques sur le sucre sont tout à fait applicables à cet article; il se fait peu d'affaires. Sur le fleuve, loin de la ville, on paie toujours 12½ cents; plus près de la ville 14 cents le galon. Les ventes en ville varient selon les circonstances, de 17, 17½, 18 à 13½ cents, prix payés, bques. comprises. Expédié cette semaine, pour New York 68 bts. 16 bls., Newport 146 bts., Providence 2 bls.; en tout 214 bts. 18 bls.

TABAC.—Vendredi et samedi derniers, il s'est fait plusieurs ventes dont nous n'avons pas été informés à temps pour en noter les prix, mais nous avons appris depuis qu'ils sont conformes à nos cotes. Depuis ce moment, le marché a presque langui, et, à en juger par les remarques des marchands expérimentés, il y a en ce moment des dispositions plutôt à une baisse qu'à une hausse. La nouvelle récolte arrive assez promptement en marché, le nettoyage et la mise en futaille sont meilleurs que les dernières années, mais l'article n'est pas aussi riche et n'a pas autant d'apparence que l'année passée. Expédié cette semaine, 20 bts. Arrivé 1976. Approvisionnement, 8373 bts.

FARINE.—Les marques de choix pour les boulangers, en ville, ont produit $5, 12½ le bl.; il s'en est vendu à $5. Le marché est toujours bon, mais il pourrait décliner, par suite de la grande difficulté d'embarquer pour l'Europe: une certaine quantité qui doit suivre cette destination, n'a pu encore être chargée à raison de 8s. 6d. le bl. Arrivé cette semaine, 12,304 bls.

FRET.—Le taux du coton pour Liverpool flotte entre 11-16d. et 11-18d. la prépondérance en faveur de 11-16d. un navire (non arrivé) ayant été affrété à ce taux. Pour le Havre, aucun changement n'est connu. Au cabotage nous cotons $12,50, et nous remarquons qu'on a payé $14, quoiqu'il n'y ait aucun taux régulier d'établi. Au moment où nous écrivons, il n'y a pas dans le port un seul navire qui ne soit engagé.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Bayard, Smith, Liverpool, A Lockhart & Co.
[illegible] George, Lord, Liverpool, Cockayne, Watts & Co.
[illegible] Shea, Peterson, Baltimore, Cap.
[illegible] Buckett, Philadelphie, J. W. Zacharie & Co.
Brick Jas, [illegible] Glasgow, Barstow & Adams
Brick Juna, [illegible] Havane, Thayer, Hurd & Co.
Goël. Franklin, Hamilton, New-York, Breman & Stewart
Goël. Talma, Pool, Charleston, Capitaine.
Goël. Thomas, Wood, Philadelphie, Capitaine.
Goël. Tra, Fernandez, Havane, C Palacz
Bateau Juna, Lastei, New London, P B Phelp

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Atlas, Davis, de la passe S. E. ayant mis en mer les bricks Sea-Bird, Xeronia et Souse. Il a amené le brick Watchman, et le brick Trial, et a passé au Fort Jackson, le brick Atlas et quatre autres bâtimens [illegible] la Grande Prairie [illegible] New-York; il a apporté [illegible] Il y a [illegible] un navire [illegible] à la barre [illegible] bâtimens, grands et petits, [illegible] le navire Minerva, en 6 jours de New-York, le brick Horace, do. [illegible] New-London.

Navire paquebot Talma, Delano, New-York.
Navire New-London, Winslow, N.-York, lest
Brick Horace, Fosdick, New-York, fon.
Brick Trial, [illegible] de Mobile, sur lest, à J Hagan & co.
Brick Watchman, Nassau, Boston—fon.
Bat. à vap. Daniel Boone, Buckner, Louisville
Bat. à vap. Pocahontas, Strong, Bayou Sarah
Bat. à vap. Natchez, Myers, du Natchez, avec 244 bal. coton.—16 passagers.
Bat. à vap. Uncle-Sam, Russell, de Louisville, avec de la farine.—65 passagers.
Chalan Red River, du Tennessee, avec du coton.
Onze chalans du Kentucky et du Tennessée, avec du coton, tabac, farine, maïs, whiskey & c.

EN RIVIÈRE.

Brick Crawford, Lather, Charleston, charge
Brick Leonidas, Walker, N. York, vec fon.
Brick Jasper, Colburn, New York, cargo.
Brick Premium, Frink, Philadelphie, charge
Brick Rose, Norgrave, Havane, avec un chargement de café, &c. à J W Zacharie & co. &c.
Brick Gleaner, Brown, Matanzas dito.
Goël. Cristeana, Perez, Havane, café, fruits.
Brick Dos Hermanos, Boirsa, Havane, dito
Brick Mary & Eliza, Hammond, Mobile, sel
Brick Atlas, Thompson, Charleston, esclaves
Sloop Bob, Bartlett, Nassau, sur lest.

Théatre d'Orléans.

MARDI, 26 AVRIL 1831.

3me. représentation de *Mr. ARISTIPPE.*

JEANNE D'ARC A ROUEN,

Tragédie en cinq actes, par M. C. J. L. d'Avrigni. *Mr. Aristippe* remplira le rôle de *Talbot*

Le spectacle sera terminé par

LE PETIT MATELOT

OU

Le mariage impromptu

Opéra en un acte, de Pigault Lebrun, musique de Gaveaux.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

M. KEAN—MELLE. CLARA FISHER.

LUNDI, 25 avril.

HAMLET,

Tragédie de Shakspeare.

Hamlet	MM. Kean.
L'ombre	Caldwell.
Le fossoyeur	Cowell.
Ophélie	Melle. Clara-Fisher.

Le spectacle sera terminé par la petite pièce intitulée:

[illegible]! C'est jeter sa poudre au moineau.

AVIS.—Les livres pour recevoir les souscriptions [illegible] actions à former le capital de la *Compagnie du Chemin [illegible] et de Canal de la Nouvelle-Orléans*, seront ouverts de nouveau jeudi, 12 mai prochain, au Bureau de la Compagnie, et resteront ouverts ce jour là et les jours subséquents, (les dimanches exceptés) depuis neuf jusqu'à dix heures du matin, jusqu'à ce que le nombre d'actions soit complet.

Par ordre de la Direction,
O. SHELDON, *Secrétaire.*
Nlle.-Orléans, 20 avril 1831.
21 avril—30

LE soussigné étant sur le point de s'absenter du pays, prie les personnes à qui il pourrait devoir, de vouloir bien se présenter pour être soldées, comme aussi celles qui lui doivent, de vouloir bien le liquider dans le plus court délai possible. Le sieur Jean Dufour, son frère, reste chargé de la liquidation de ses affaires.
21 avril—3 Fçois. DUFOUR.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société de commerce sous la raison de JULIEN & ADRIEN DELPIT. L'établissement de tabac en poudre et cigarres de Julien Delpit sera conduit à partir de ce jour, par la dite raison.
JULIEN DELPIT.
19 avril—3 ADRIEN DELPIT.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE

CONSULAT MEXICAIN,
Nouvelle-Orléans, le 22 avril 1831.

LE soussigné a reçu de S. E. l'envoyé mexicain, une communication datée de Baltimore, le 4 du courant, le requérant de donner publicité à la lettre suivante, adressée par l'honorable secrétaire du département de la Trésorerie, à l'honorable secrétaire d'Etat à Washington, pour l'information des personnes qui trafiquent par terre avec le Mexique.
FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ.

DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORIE,
30 *mars* 1831.

Me référant à mes communications, relativement au point présenté par le ministre mexicain, M. Tornel, et par vous renvoyé à ce département, j'ai l'honneur de vous annoncer que le Président, après avoir pris l'avis du procureur-général, à cet égard, a décidé que les marchandises étrangères peuvent être exportées avec le bénéfice du Drawback, en la manière prescrite par la loi, pour tout port ou lieu étranger situé à l'ouest ou au sud de la Louisiane, quoique ledit port ou lieu soit dans les Etats d'une puissance étrangère, contigüe aux Etats-Unis.

Les collecteurs des douanes recevront des instructions en conséquence.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,
Votre très-humble serviteur,
S. D. INGHAM.

A l'hon. SECRÉTAIRE D'ETAT.
Pour copie conforme, Légation Mexicaine, Baltimore, le 4 avril 1831.
25 avril—1 JOSÉ M. ARROYO.

A VENDRE, de rencontre, une excellente voiture de Philadelphie, regarnie et repeinte à neuf, convenable pour une famille.
Aussi, de rencontre, un cabriolet et avec les harnais.—S'adresser rue Royale, no. 580, dans la cour. 25 avril—2

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Francisco Garcia Barrio, sont priées de les présenter le plus tôt possible à Jean Pierre Dupré, fondé de pouvoirs de Pedro Arambyde, curateur de la dite succession, et ceux qui doivent à la dite succession; sont aussi priés de vouloir bien payer entre les mains du dit fondé de pouvoirs, le plutôt possible.
25 avril—3 J. P. DUPRÉ.

EN débarquement du *de Witt-Clinton*, [illegible] bques. huile de baleine supérieure, raffinée; 5 ballots ferblanterie [illegible]; 10 caisses [illegible] supérieure.—A vendre, rue de [illegible] chez
25 avril THOMPSON & GRANT

UN jeune homme connaissant parfaitement la ville et les faubourgs, et parlant les trois langues, désire s'employer comme faiseur de recouvremens, il donnera de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 25 avril.

D. JOSÉ ESTEVANELL que debe ausentarse de esta ciudad por el término de 40 á 60 dias, advierte al público que sus créditos en esta plaza durante su ausencia, serán cubiertos por la sociedad de D. José Suarez y Compª., á quienes se presentarán los interesados con los documentos.
JOSÉ ESTEVANELL.
Aceptado—J. SUAREZ y COMP.
23 de abril—3

LE sieur José Estevanel devant s'absenter de cette ville durant 40 ou 60 jours, annonce au public qu'il laissera MM. J. Suarez & Co. chargés de ses affaires, pendant son absence, et qu'on pourra s'adresser à ces messieurs pour ce qui concerne ses affaires.
JOSÉ ESTEVANEL.
Accepté J. SUAREZ & COMP.
23 avril—3

MAIRIE DE LA N.-ORLÉANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 25 par baril; d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 46 onces de pain pour un escalin.
D. PRIEUR,
23 avril Maire.

A LOUER.

La maison occupée en ce moment par Mr. Peguillan, située en face de la halle aux boucheries, entre les rues Madison et Dumaine.—Possession sera donnée le 15 de mai prochain. S'adresser à P. F. DUCONGÉ.
22 avril au coin des rues Conti et Chartres.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans, 16 avril 1831—Présent l'hon. James Pitot—*Marie Adèle Harty vs. Isaac Lambert, son mari.*—Cette affaire étant appelée par la cour sur la demande des avocats des parties, Soulé pour la plaignante, et Canon pour le défendeur; et des témoignages entendus en faveur de la demande de la plaignante, ayant prouvé d'une manière satisfaisante l'embarras des affaires du défendeur:—Il est ordonné et décrété par la cour, qu'une séparation de biens ait lieu entre la plaignante et son mari, Isaac Lambert, et que Marie Adèle Harty soit, comme elle est par le présent, autorisée à prendre possession et à jouir, pour son propre usage et celui de ses enfans, de toute propriété qu'elle pourra acquérir à l'avenir, soit de la succession de feu son père ou d'ailleurs; et en conséquence, jugement est donné en faveur de la plaignante et contre le défendeur, et les frais à la charge de ce dernier.
(Signé) JAMES PITOT, juge.
Je certifie ce que dessus.
23 avril—3 THOS. S. KENNEDY, greffier.

A VENDRE.—Deux bons BILLARDS, complets et parfaitement conditionnés, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 avril.

Dissolution de Société.

CAFE DE PARIS,
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

LA société qui existait sous la raison *M. Chapus & André*, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. Le sieur M. Chapus reste seul chargé de la liquidation de la dite société.

Il continuera, en son nom particulier, le même genre d'affaires et fera tout ce qui dépendra de lui pour satisfaire les personnes qui lui accorderont leur confiance, tant pour ce qui concerne son restaurant que pour les repas de commande, au dehors, et repas de corps.

Les personnes qui doivent à la dite société sont priées de régler dans le plus bref délai.
E. ANDRÉ.
18 avril—6 M. CHAPUS.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
7EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Mercredi 27 Avril.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	[illegible]
621	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers	$ 4
Demi Billet	2
Quarts de Billet	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE PAGET.
11 avril *Directeur.*

POUR LOUISVILLE.

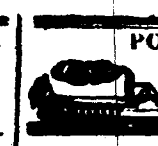

Le beau bateau-à-vapeur fin marcheur, LAFOURCHE, capitaine Morehead, ayant la majeure partie de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, ou passage, s'adresser à bord ou à
P. M. TOURNÉ,
23 avril rue de la Nouvelle-Levée, no. 15

PARA TAMPICO,
La goleta EMPEROR, su capitan Nartigue, admite flete y pasageros, y saldra el domingo 23 del corriente. Acudir a capitan á bordo, ó á
19 de abril S. CUCULLU.

POUR TAMPICO,
La goëlette EMPEROR, capitaine Nartigue, partira samedi prochain Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 avril—5 S. CUCULLU.

A FRETER—Le navire SARAH & CAROLINE, cap. Prince, du port de 1350 balles de coton. S'adresser à
19 avril LINCOLN & GREEN.

POUR MARSEILLE.—Le brick VENUS, partira le 5 mai prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
18 avril G. MARMICHE.

POUR NEW-YORK.
La belle goëlette JUSTICE, capitaine Springer, partira sous le plus bref délai. S'adresser à WM. G. HEWES,
16 avril rue du Camp, no. 9

POUR NEW-YORK.
Le beau brick PULASKI, capitaine Webb. Pour frêt ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES,
12 avril rue du Camp, no. 9.

POUR PORTSMOUTH.—(N. H.)
La goëlette fine voilière, LEADER, capt. Flanders, partira dans quelques jours; elle peut loger plusieurs passagers, et prendre 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à
12 avril. LINCOLN & GREEN.

POUR CHARLESTON.—Caroline du Sud.
Le brick fin voilier, ILSLEY, a déjà la plus grande partie de son chargement arrêtée, et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
12 avril. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LIVERPOOL.—On prendra un fret pour aller sur le pont, à bord du beau brick IRIS, capt. Harding. S'adresser à
15 avril. WM. G. HEWES.

RUE DE LA LEVÉE, No. 86.
MALCOLM McCALLUM vient de recevoir par le navire Dewitt Clinton, quelques Habillemens d'été, parmi lesquels il se trouve les redingotes de bombazine et de coutil; des talons de bombazine et autres étoffes, gilets de dessous et à manches, &c. 23 avril

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que la société qui existait sous la raison de Plumard et Chéry, est dissoute d'un commun accord et qu'il reste seul possesseur de dit établissement connu sous le nom du *Café Tricolore*; il tiendra toujours une table d'hôte les petits maîtres au premier étage. Il profite de cette occasion pour annoncer aux habitués de cet établissement, qu'il pourra disposer de plusieurs salons particuliers où on sera servi pour [illegible] le repas d'avance; il fera tous ses efforts pour justifier la bienveillance dont le public l'a honoré jusqu'à ce moment.
23 avril. PLUMARD.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
$5 DE RÉCOMPENSE.

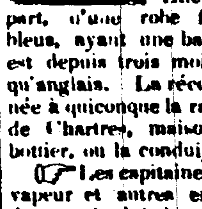

Parti marron de chez la soussignée, mercredi 20 avril, la négresse américaine nommée KETSY ou ELSY, âgée d'environ vingt-deux ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, ayant appartenu à M. Léon Chabert. Elle était vêtue lors de son départ, d'une robe fond abricot à carreaux bleus, ayant une bande en biais au bas; elle est depuis trois mois dans le pays, et ne parle qu'anglais. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera à sa maîtresse, rue de Chartres, maison où demeure M. Chigebottier, ou la conduira à la geole.

☞ Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon toute la force des lois.
22 avril—☞ VICTOIRE ARNAUD.

VENTES PAR LE MARSHAL.

James Mager contre F. N. Fleming, & [illegible]
Margo contre le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 6 mai prochain, à 5 heures de l'après midi, rue de la Nouvelle-Levée, 2 barils genièvre, 1 do. whiskey, 1 do. bœuf, 1 caisse tabac, 1 caisse thé &c. saisis dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY,
23 avril marshal.

J. Gabaroche contre E. Crevon.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, mardi 3 mai prochain, à . heures, au Principal, 4 bques. liqueur, 35 pots blancs, une quantité de bouteilles vides, 4 rames papier brun, 1½ bl. sucre blanc, fruits à l'eau-de-vie et divers autres articles de comestible, saisi dans l'affaire ci-dessus.
22 avril L. DAUNOY, marshal.

Benjamin White vs. une embarcation dont le propriétaires ne sont pas connus.

EN vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. G. Préval, j'ai pris possession de la dite embarcation, et, par le présent, je cite et j'exhorte toutes personnes ayant ou prétendant avoir quelques réclamations contre la dite embarcation, d'avoir à comparaître en pleine cour, sous quinze jours, pour déduire les raisons pour lesquelles la dite embarcation ne serait pas condamnée à être vendue pour payer les réclamations du dit demandeur pour frais de sauvetage, comme il appert par sa pétition. L. DAUNOY,
22 avril marshal

Le Maire, les Aldermen et habitants de la Nlle.-Orléans vs. E. A. Fleming.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 4 mai prochain, à 4 heures, au Principal, 6 bques de mesure de différentes liqueurs, avec divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Lewis C. Hutchinson vs. Mme. Morris.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, Jeudi 5 mai prochain, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 avril. L. DAUNOY, marshal.

COLLÉGE JEFFERSON.

LE lundi 2 mai prochain, il y aura dans la paroisse de St. Jacques, dans la salle des audiences de la cour de la dite paroisse, une assemblée générale des souscripteurs au dit collége: en conséquence tous les dits souscripteurs et chacun d'eux en particulier sont invités à s'y rendre, afin de procéder à l'élection de quinze directeurs de la dite institution, pour remplacer ceux [illegible] en fonctions. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MARDI 26 du courant, il sera vendu au magasin du susnommé.
20 caisses eaux de Cologne en flacon, termes, baril, do. Octagone, do. Grec.
8 caisses eau de Lavende.
2 caisses parfumeries assorties.
5 caisses médecines du docteur Le Roy.
12 superbes bidets en acajou dont 6 avec seringues. 25 avril.

PAR T. MOSSY.
Belles Maisons, Beaux Magasins de Dépot &c

MERCREDI 4 de Mai prochain, à midi, il sera vendu à la bourse de Hewlett, les HUIT BELLES MAISONS NEUVES situées dans la rue des Remparts, et connues sous le nom de *Rangée de Pritchard*, ensemble le droit de passage sur un corridor de neuf pieds dans la dernière de ces maisons, en commun avec les propriété contigües. *De Plus*—Les 2 Magasins de dépôt récemment construits derrière, et le terrain vide faisant face à la rue Conti.

Toutes ces propriétés sont maintenant louées à de bons locataires, par baux expirant le 1er. Octobre prochain et plus tard, savoir:

7 Maisons à $600 chaque	$4,200
La maison de l'encoignure	500
Les Magasins	700
Le Terrain vide	120
Total	$5,520

et ce revenu peut encore être augmenté par la construction de 3 maisons de plus sur la rue Conti.

N. B.—Le tout sera d'abord offert en bloc conformement au plan, et si la vente n'a pas lieu de cette manière, chaque maison sera vendue séparément.

Conditions.—½ comptant, ¼ à 6 mois, ¼ à 12 mois et ¼ à 18 mois, avec privilége d'étendre les trois paiemens à terme jusqu'à 1. 2 et 3 ans, moyennant un intérêt de 8 pour 100.

Les billets fournis seront à l'ordre du vendeur et porteront hypothèque, et les actes de vente seront passés pardevant G. R. Stringer, notaire public, à moins que la vente n'ait lieu en bloc, auquel cas l'acquéreur pourra choisir son notaire. 25 avril.

La goëlette SOPHIA, telle qu'elle se trouve maintenant au chantier de MM. Brumel et Ashton, de l'autre côté du fleuve. Cette belle goëlette a été construite il y a environ deux ans dans la Chesapeake, près de Baltimore, des meilleurs matériaux, elle est doublé et chevillée en cuivre, fine voilière, ne tire que peu d'eau, et convient au commerce du Mexique. On offre de la vendre à l'amiable jusqu'au 2 mai, jour auquel, s'il elle ne l'est point, elle sera mise à l'encan, à la Bourse, à midi par Isaac L. M'Coy, encanteur. Les personnes qui désireraient voir cette goëlette, peuvent s'adresser au capitaine Sayward, à bord.
S. P. MORGAN & CO.,
22 avril—9 rue des Magasins, no. 49.

PAR T. MOSSY.

JEUDI 28 du courent, à midi précis, il sera vendu à la bourse Hewlett, par ordre de Mde. Turcas, qui quitte le pays: Daniel, nègre chartier, âgé de 44 ans; Sarah, cuisinière et bonne d'enfant, âgée 55 ans; Eliza, quarteronne, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique, âgée de 24 ans; Betsy, cuisinière et blanchisseuse, âgée de 45 ans, avec son fils Baptiste, âgé de 9 ans; Césarine, cuisinière et blanchisseuse, âgée de 25 ans; Adeline, domestique de maison, âgée de 17 ans. On annoncera les conditions.

Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, au domicile de la Dame susnommée, au coin des rues Ste. Anne et Bourgogne, il sera vendu les Meubles de la maison. 21 avril.

PAR F. DUTILLET.

IL sera offert en vente, à la Bourse, le 3 mai prochain, un TERRAIN avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en UNE MAISON, avec des écuries et autres dépendances. Le dit terrein, situé au faubourg Saulet, est designé sous le no. 1, dans l'ilet no. 30, et mesure 52 pieds 7 pouces de face à la rue Apollon, (continuation de la rue Carondelet,) sur 120 pieds de profondeur et 12 pieds 6 pouces de largeur au fond. Ce terrain se trouve sur un coteau élevé et parfaitement égoutté.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
21 avril—10

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu le lundi 25 avril à midi précis à la bourse Hewlett une quantité de SUPERBES LOTS DE TERRE, *très élevés* et avantageusement situés au faubourg Marigny dans l'endroit où l'on jouait *aux raquettes*, *près du chemin à coulisse, et tout près du café de Mr. Boizel.* Les spéculateurs sont invités d'aller les visiter et se convaincre par eux mêmes qu'ils sont au nombre des plus beaux qui ont été vendus dans cette partie du dit faubourg ou il se trouve déjà plusieurs établissemens. Le plan des susdits lots sera exhibé à la bourse avant la vente ou les acheteurs pourront se référer pour plus ample détail, et le tout sera vendu conformément au dit plan aux conditions suivantes; payable à 6 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront par M. L. T. Caire au frais des acquéreurs.
18 avril—9

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu à l'enchère publique, le lundi 25 avril, à 4 heures P. M. dans la maison appartenant à la compagnie des architectes, située rue Royale, entre les rues de l'Hôpital et des Ursulines, les biens mobiliers dépendants de la succession de feu Charles Jumonville de Villiers, consistant en chaises, sophas, tables, lampes, flambeaux, pendules, chenets, pelles et pincettes, cylindres, side-board, argenterie, réchaux, plats, nappes, serviettes, armoires, bureau, glaces, livres, un moulin à couper la paille, une chaîne de diable, un paratonnère avec conducteur, deux poulies et une haussière, un tombereau et sellettes, un cheval, un cabriolet et harnais, un stage, et beaucoup d'autres objets qu'il serait trop long de détailler. Conditions comptant. [12 avril.

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

MARDI, 3 de mai prochain, à midi, à la Bourse, il sera exposé en vente, par terrains,

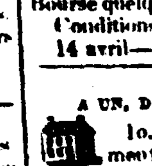

La Propriété

de grande valeur occupée maintenant par Mme. Vve. Poeyfarré, au faubourg Delor et faisant face aux rues Tchoupitoulas, Duplantier et Foucher.

Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans.
14 avril—17

A VENDRE.
A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. UNE MAISON neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. UNE MAISON à deux étages, située rue Condé; elle est louée à raison de $1500 par an.

3o. UN TERRAIN de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses; ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est loué à raison de $200 par an.

4o. Un CHARRETIER et un TOMBEREAU, loués à raison de $250 par an.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Paget. 18 avril—8